

**LE  
PROBLEME  
KURDE  
EN  
SYRIE**

**PLANS POUR LE GENOCIDE D'UNE MINORITE NATIONALE**

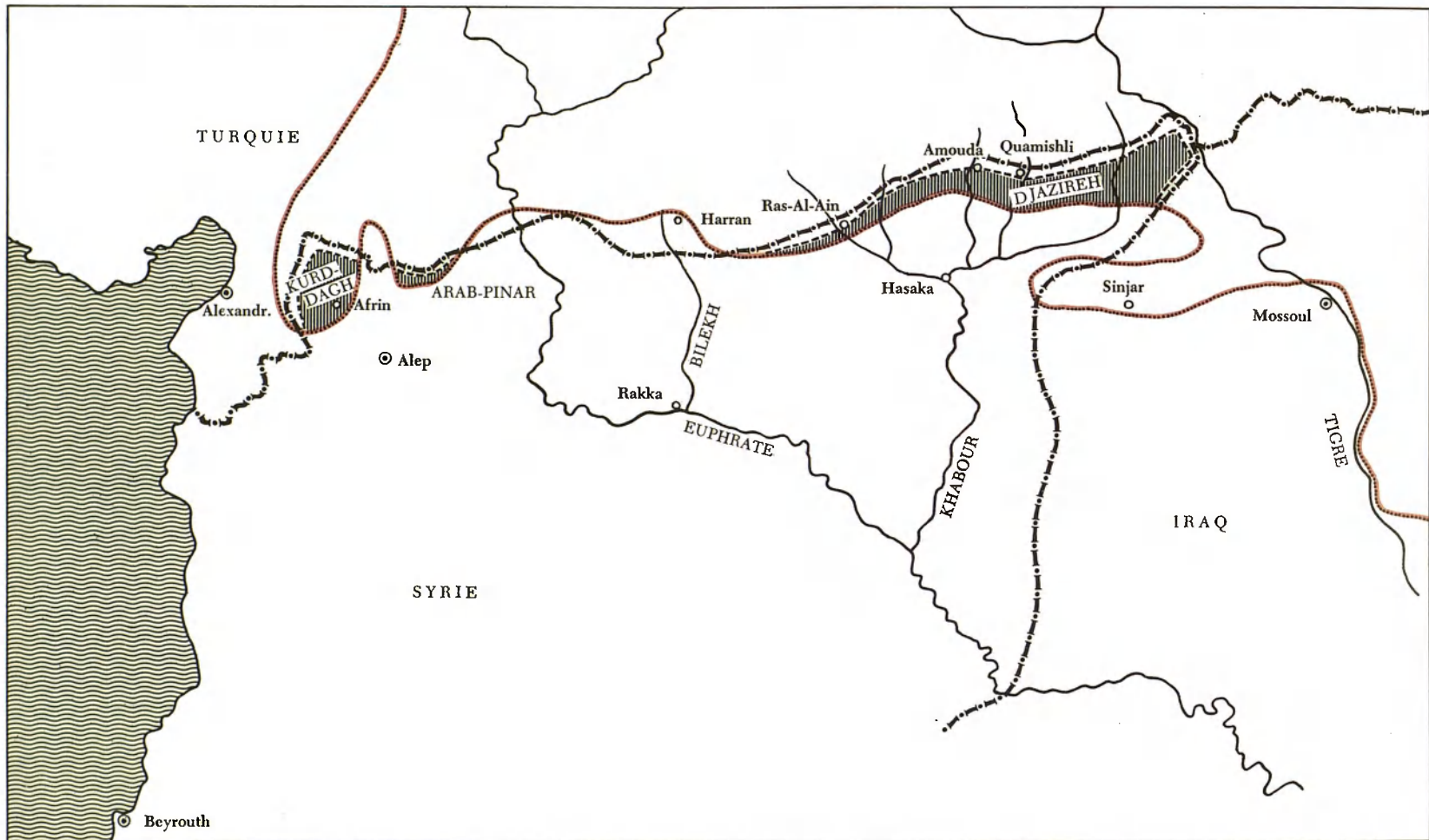
**par**

**Ismet Chériff Vanly**

Publication du  
**Comité pour la défense des Droits du Peuple Kurde**  
Janvier 1968



# LES KURDES EN SYRIE



0 50 100 150 200 miles

0 50 100 150 200 kilomètres

Echelle: 1:2 851 200

Frontières internationales



Limites des territoires habités par les Kurdes



Plan de la "Ceinture arabe"





**LE  
PROBLEME  
KURDE  
EN  
SYRIE**

**Plans pour le génocide d'une minorité  
nationale**

**par  
Ismet Chériff Vanly**

**Publication du  
Comité pour la défense des Droits du Peuple Kurde  
Janvier 1968**



# APPEL

**Aux Gouvernements,  
A tous ceux qui croient aux Droits  
de l'Homme,  
Aux partis politiques,  
Aux Jeunes, Aux Femmes, Aux Organisations  
nationales et internationales,  
Aux Syndicats de par le monde entier,**

**Dans le but d'adresser une protestation :  
Au Gouvernement Syrien,  
A la Ligue Arabe,  
A la Ligue des Droits de l'Homme,**

**AFIN D'EVITER LA DESTRUCTION DE  
LA MINORITE NATIONALE KURDE, EN  
SYRIE, EN TANT QUE COMMUNAUTE  
ETHNIQUE ET CULTURELLE.**

**NOUS AIMERIONS ENCORE CROIRE  
QUE LE GOUVERNEMENT SYRIEN  
METTRAIT FIN A L'APPLICATION DE  
SON PLAN DE GENOCIDE.**

**Comité pour la défense des Droits du Peuple Kurde**





**LA  
SITUATION  
TRAGIQUE  
DU  
PEUPLE  
KURDE EN SYRIE**

## GENERALITES

---

Les Kurdes sont en Syrie au nombre d'un demi-million, (10% de la totalité de la population syrienne.) Ils sont concentrés dans les trois principales régions kurdes au Nord du pays :

★ **La région de Djazireh qui constitue la partie Nord de la province de Hasaka, au Nord-Est, dans laquelle ils sont au nombre de 300.000 (sur 390.000 habitants pour l'ensemble de la province) ;**

★ **La région du Kurd-Dagh, au Nord-Ouest d'Alep, entièrement kurde, qui compte 110.000 habitants ;**

★ **La région de Ain-Arab (ou d'Arab-Pinar) au Nord-Est d'Alep où l'on dénombre 50.000 habitants.**

Ces trois régions sont limitrophes de la frontière turque et du Kurdistan turc. A l'Est, Djazireh est également limitrophe du Kurdistan iraquien. Il existe d'autres groupes moins importants dispersés sur tout le territoire, y compris un quartier de Damas où les Kurdes sont au nombre de 12.000. Le Kurd-Dagh est en Syrie l'unique massif montagneux peuplé par les Kurdes.

Ces Kurdes sont en grande majorité des paysans (80% approximativement) et grâce à leur travail, les plaines du Djazireh sont devenues le grenier à blé de la Syrie. Mais on trouve également parmi les Kurdes des citadins qui habitent cinq villes kurdes, dont quatre sont situées dans le Djazireh:

Quamishli (40.000 h.), Amouda (15.000 h.), Derbasiya (15.000 h.), ces trois dernières proches de la frontière turque, et Dérik (6.000 h.) près de la frontière iraquienne.

La cinquième est Afrin (environ 18.000 h.) située dans la région du Kurd-Dagh. La population citadine kurde vit du petit commerce et de l'artisanat.

Ces Kurdes vivent depuis des siècles dans ces régions. Leur séparation du Kurdistan Ottoman et leur intégration à la Syrie date de l'Accord Franco-Turc de Londres (9 Mars 1921) qui délimita les frontières entre la Turquie kémaliste et le Nouvel Etat Syrien, sous mandat français.

## **LE P.D.K.-S**

---

En 1957 se constitua le Parti Démocrate Kurde en Syrie, (P.D.K.-S) avec pour programme l'obtention du droit à la culture nationale au sein du peuple syrien et la lutte pour la réforme agraire et l'établissement d'un régime démocratique à Damas dont bénéficierait le pays tout entier. En 1959 un grand nombre de chefs et de membres du parti furent arrêtés et torturés, accusés de rechercher l'indépendance du Kurdistan. Cela se passait sous le régime R.A.U. du Colonel Sarraj.

## **PLANS POUR UN GENOCIDE "LEGAL"**

---

Lors de la séparation de la Syrie d'avec l'Egypte en Septembre 1961, le nouveau ré-

gime Qudsi-Azm prit les mesures suivantes afin d'anéantir la population kurde de Syrie en tant que groupe ethnique et minorité nationale :

★ L'élaboration en 1962 de ce qu'on appela officiellement le Plan de la "Ceinture Arabe" pour le Djazireh, (voir ci-dessous);

★ La promulgation d'un décret-loi (No. 93) le 23 août 1962, autorisant un recensement spécial de la population dans la région du Djazireh uniquement. Ce recensement fut conduit au mois de novembre de la même année. A la suite de ses résultats falsifiés, on retira leur nationalité syrienne à un grand nombre de Kurdes (voir ci-dessous);

★ Le lancement d'une campagne généralisée d'oppression et de discrimination raciale contre la Nation Kurde. (voir ci-dessous);

★ Il fut décidé de donner à ces plans l'envergure d'une Affaire d'Etat et qu'ils engageraient tous les gouvernements syriens qui se succéderaient. A cet effet la Presse Syrienne Arabe donna à ces projets une large publicité qui devait également servir à cultiver la haine de la majorité arabe de la population envers la minorité kurde.

## **SOUS LE REGIME DU BAAS**

---

Les Baassistes prirent le pouvoir en Syrie en ~~Mar~~ 1963, grâce à un coup d'état militaire. Bien que ne représentant qu'une pe-

tite fraction de Nationalistes Arabes chauvins, ils établirent une dictature militaire s'appuyant sur un Parti Unique et abolirent toutes les libertés démocratiques. Ils adoptèrent et développèrent les plans sus-mentionnés et aggravèrent considérablement la situation de la population kurde. Ils envoyèrent également à l'automne 1963 un corps expéditionnaire au Kurdistan Iraquien et apportèrent leur appui actif aux Baassistes iraquiens dans les domaines militaire, politique et économique contre la Révolution Kurde. Ils continuent à gouverner la Syrie et à mettre en oeuvre des plans fascistes pour la destruction de la population kurde de ce pays. Leur soi-disant "Socialisme Arabe" n'est qu'une mince couche de vernis idéologique. Voici la situation de la population kurde en Syrie en Décembre 1967 après plus de quatre ans de gouvernement baassiste.

## **LE PLAN DE LA "CEINTURE ARABE"**

---

Ce plan est dû à l'origine, ainsi que le relata alors la Presse Arabe, à la volonté de sauver l'Arabisme dans le Djazireh, autrement dit, de détruire la population kurde de cette région, la plus importante et la plus prospère du pays.

Toute la population rurale kurde vivant le long des frontières turques et iraquiennes devait être évacuée de force. Ces paysans avaient le choix entre l'émigration vers

d'autres pays ou le transfert collectif opéré par le Gouvernement vers la région de Al Radd ou d'autres régions désertiques de l'Hasaka, où pratiquement aucune plante ne pouvait pousser à cause du sol saturé de sel et du manque d'eau. Des bédouins arabes ou "fellahin" amenés d'autres régions devaient être installés dans les villages kurdes.

La zone de la "Ceinture Arabe" telle qu'elle est délimitée par le Gouvernement, consiste dans le Djazireh en une longue bande de bonnes terres arables bien cultivées, qui s'étend sur 280 km. le long de la frontière turque et ayant en général une largeur de 10 km. Aux endroits où l'on a découvert du pétrole, cette dimension devait être étendue à 15 km. car ainsi que l'écrivait la presse arabe "le triangle pétrolifère devait être réservé à l'arabisme". Le nombre des villages kurdes dans cette région s'élève à 332. Leur population totale est d'environ 140.000 habitants, paysans, fermiers ou petits propriétaires. Les grands propriétaires étaient en très petit nombre. Après l'établissement du régime baassiste, le P.D.K.-S fit savoir clairement que les Kurdes appuyaient la réforme agraire mais que la terre devait rester aux mains des paysans. Le Gouvernement refusa de recevoir le Parti ou des délégations paysannes qui vinrent à Damas dans l'espoir de s'entretenir de la question avec les autorités. Daham Al-Hadi et d'autres chefs de la tribu no-

made des Shammar Arab, profitèrent des circonstances pour occuper de force un certain nombre de villages kurdes, souvent avec l'appui des forces de sécurité syriennes.

Quand le régime du Baas commença à appliquer plus étroitement la politique du "Socialisme Arabe", ainsi l'appellent-ils, bien qu'elle n'ait rien de commun avec le véritable socialisme, le nom de "Ceinture Arabe" fut abandonné pour adopter en lieu et place celui de "Plan pour l'établissement de fermes d'Etat modèles" dans le Djazireh. (Voir documents, Annexe 1).

Sous le couvert de cette nouvelle forme de socialisme national la minorité kurde de Syrie devait être ainsi frappée à mort.

Dès 1966, le régime commença à appliquer le Plan sérieusement et à l'étendre sur le même mode aux deux autres principales régions kurdes du Nord: le Kurd-Dagh (où l'application commença dans la localité de Gindres) et l'Arab-Pinar.

En 1967, le Gouvernement fit savoir aux villageois de la région de la "Ceinture" qu'ils n'avaient désormais plus aucun droit sur leurs terres et leurs villages, et qu'ils devaient se préparer à les abandonner. Il leur fut défendu de semer ou de moissonner. Les paysans kurdes sans défense adoptèrent une attitude de résistance passive. Leur porte-parole dit aux Autorités: "Nous ne bougerons pas; nous préférons mourir de faim sur place plutôt que d'abandonner

nos villages. Vous pouvez faire venir votre armée et nous tuer, nous ne bougerons pas !”

Les Autorités proclamèrent alors que les terres de la “Ceinture” devenaient propriété de l’Etat et des équipes d’employés de l’Etat, équipées de tracteurs et accompagnées de détachements des forces de sécurité furent envoyées sur les lieux pour labourer et ensemer ces terres pour le compte du Government. On est en train d’édifier pour ces employés de nouveaux villages à proximité des villages kurdes. Cependant les paysans persistent à refuser de bouger mais ils ne peuvent plus vivre de leurs terres. Leur situation est absolument tragique car ils risquent de mourir de faim ou de maladie. Ils n’ont ni travail ni hôpitaux ni médecins ni écoles pour leurs enfants. Un grand nombre d’entre eux et de nombreux membres du Parti ont été arrêtés et torturés sans comparaître en justice. Quelques familles ont émigré soit en Turquie soit au Liban.

Jusqu’à présent, la population urbaine kurde de Quamishli, Amouda et Derbasiya, villes situées dans le périmètre de la “Ceinture” n’a pas reçu d’ordres de départ. Mais ils souffrent d’une autre sorte de discrimination raciale et d’oppression en tant que minorité nationale. Leur tour viendra également lorsque Damas aura parachevé sa “solution finale” contre la paysannerie kurde.



## QUAND LES KURDES SYRIENS NE SONT PLUS DES SYRIENS

---

Afin de sauvegarder le “caractère arabe” du Djazireh, où les Arabes représentent moins de 20% de la population et sont principalement des bédouins nomades, il devenait nécessaire de faire disparaître d’une façon ou d’une autre la majorité kurde. Le Plan de la “Ceinture Arabe” est une façon d’atteindre ce but mais il en existe d’autres. Avant le recensement de Novembre 1962, le nombre des Kurdes du Djazireh s’élevait approximativement à 300.000 personnes et tous, en tant que citoyens syriens étaient détenteurs de cartes d’identité syriennes. Après le recensement, Damas prétendit que seuls 60% de ces Kurdes étaient syriens. On affirma que les autres n’étaient pas syriens “mais qu’ils s’étaient illégalement infiltrés en Syrie, venant de Turquie ou d’Iraq, avec l’appui de l’impérialisme, afin de détruire le caractère arabe du Djazireh et de créer un Etat Kurde fantoche.” En peu de jours 120.000 Kurdes furent déchus de la nationalité syrienne. Ce fut fait très simplement : l’Administration prépara des listes énumérant les noms de ceux que l’on considérait comme Syriens et la population fut invitée à retirer dans ses bureaux de nouvelles cartes d’identité après “annulation des anciennes”. Seuls ceux dont les noms figuraient sur les listes pouvaient obtenir ces

nouvelles cartes. Il est inutile d'ajouter qu'afin d'atteindre cet objectif cette sélection se fit tout à fait arbitrairement. Fréquemment, au sein d'une même famille, le père fut considéré comme Syrien alors que sa femme ou ses enfants ne l'étaient pas, ou vice-versa. Dans les régions les plus prospères, des villages et des localités kurdes entières se virent refuser les nouvelles cartes.

Les quelque 120.000 Kurdes qui perdirent ainsi leur nationalité syrienne, qu'ils soient paysans ou citoyens, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de la "Ceinture Arabe", continuent pour la plupart à habiter en Syrie mais désormais en tant qu'étrangers et éléments suspects. Leur situation est devenue des plus tragiques :

**★ Ils ne peuvent être employés comme fonctionnaires par le Gouvernement ou comme officiers dans l'armée ou la police.**

**★ Ils ne peuvent même pas être employés dans le secteur économique privé, faute d'être en possession des cartes d'identité nécessaires.**

**★ Ils ne peuvent vendre ou acheter aucun terrain.**

**★ Ils ne peuvent réparer leur maison sans une autorisation spéciale du Gouvernement, qui est très difficile à obtenir.**

★ Ils ne peuvent envoyer leurs enfants dans les écoles d'Etat là où elles existent, mais les écoles privées dans la région sont à peu près inexistantes. Si les enfants fréquentent une école privée ou religieuse, ils n'auront pas le droit de se présenter aux épreuves du Certificat d'Etudes Elémentaires ou du Baccalauréat d'Etudes Secondaires, délivrés par l'Etat.

★ Ils ne peuvent être admis dans les hôpitaux publics mais il n'existe pas de clinique privée dans cette région. Plus de 3.000 cas de tuberculose et encore plus de malaria ont été dénombrés dans le Djazireh.

★ Ils ne peuvent se déplacer librement d'une région à l'autre, d'un village à l'autre, à moins d'être possesseur d'une "autorisation spéciale" presque impossible à obtenir.

★ Ils ne peuvent se marier légalement, ils ne peuvent même pas mourir légalement ; le Gouvernement ne reconnaît pas d'existence légale à leurs enfants nouveaux-nés et par conséquent ceux-ci ne sont pas inscrits à l'Etat-Civil.

★ Mais ces Kurdes restent néanmoins aptes au service militaire obligatoire.

## UNE INQUALIFIABLE OPPRESSION

---

Mais les Kurdes de Syrie, qu'ils soient considérés comme Syriens ou non, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur des zones de la "Ceinture", sont tous soumis en tant que minorité nationale à une odieuse et inqualifiable oppression.

★ Leur existence en tant que minorité nationale n'est pas reconnue par le Gouvernement. On ne leur reconnaît aucun droit en tant que Kurdes, ils n'ont ni écoles kurdes ni journaux kurdes.

★ Leur parti, le P.D.K.-S. est illégal et clandestin.

★ Tout livre kurde ou tout livre en langue étrangère traitant des Kurdes, même s'il agit d'un ouvrage littéraire ou d'un abécédaire, est strictement interdit.

★ Si un Kurde se qualifie en public de Kurde et non pas d'Arabe, il sera publiquement insulté et arrêté sous l'inculpation "d'incitation à la haine et au racisme", on lui dira de "retourner chez lui" car la "Syrie est uniquement un pays arabe, où d'autres éléments nationaux n'ont pas leur place."

**★ Toute manifestation nationale ou folklorique, y compris la célébration multi-centenaire du jour de “norouz” est strictement interdite.**

**★ La musique kurde est également interdite. Tout Kurde qui branche sa radio sur un poste kurde (étranger) pour entendre des informations ou de la musique serait, s’il était surpris, passible d’arrestation.**

**★ Des disques de musique ou de chants kurdes ont été brisés en public par des officiers ou des policiers syriens “zélés” dans les café de Quamishli.**

**★ L’Administration, l’Armée et les Forces de Sécurité ont été “purgées” des officiers et des fonctionnaires kurdes, à moins que le titulaire d’un emploi ne se montre servile et n’affirme qu’il est un Arabe.**

**Les Kurdes ne sont désormais plus admis à l’Ecole Militaire.**

**★ Des perquisitions de police nocturnes sont monnaie courante. Qu’on découvre soit un livre kurde soit un livre traitant des Kurdes ou du Kurdistan, et son propriétaire sera arrêté et battu et traité de : “Sale Kurde, chien**

**de Kurde !” Si le suspect ne se trouve pas chez lui lors de la perquisition, on bat alors sauvagement son épouse, ses enfants sont terrorisés, ses affaires et son mobilier sont mis sens dessus dessous. Nombreuses sont les femmes kurdes qui sont décédées à la suite de telles perquisitions.**

**★ Si un Kurde a affaire avec une administration publique, il devra essuyer des rebuffades, on l’insultera et s’il ne parle pas l’arabe, on lui dira d’aller au diable. S’il connaît cette langue et dit qu’il est “Syrien”, on le malmènera quand même car il aurait dû dire qu’il est “Arabe”.**

## **QUELQUES EXEMPLES CONCRETS**

---

Ci-dessous, nous voudrions mettre devant l’opinion internationale certains exemples concrets, entre des centaines d’autres, de cette politique :

## **TRANSFERT DE POPULATION**

---

**★ Dans la préfecture de Dérik (nom kurde arabisé en “Al-Maliquié” par les autorités) en Djazireh: les autorités ont retiré les titres de propriété aux paysans kurdes de nombreux villages, dont ceux de Tel-Jemala, Guerkahfik**

et Guerziyaret. Or, ces villageois avaient reçu ces titres en 1959, du temps de l'union avec la RAU, d'après la loi sur la Réforme agraire. Leurs terres ont été données à des membres de la tribu Shammar, que préside le féodal Daham Al-Hadi.

★ Dans le district de Tchalaga (rebaptisé "Al-Djawadiyé"): les autorités ont dépossédé de leurs terres les paysans de plusieurs villages kurdes, lesquels, en essayant de résister à cet acte, ont eu des tués et des blessés, dont des femmes et des enfants. Ces villages sont les suivants: Shabik, Abira, Kevir-Dina, Djawadiyé et Guerbékil. Des Arabes y ont été installés.

★ Dans la préfecture de Quamishli: à la fin d'octobre 1966 une "Commission de la Réforme agraire" arrivait au village kurde de Hilaliyé et demandait à ses habitants de s'inscrire sur la liste de ceux que l'on allait transférer au sud désertique de la région de Al-Radd, département de Hasaka. En fait, seules 26 familles sur 700 purent avoir cette "faveur". Toutes les autres avaient été classées parmi "les non Syriens" à la suite du recensement spécial de 1962 et, par conséquent, également privées de leurs

terres. Or, ces villageois étaient légalement des Syriens depuis longtemps avant l'indépendance syrienne. Ce village est situé à l'ouest de la ville de Qamishli sur la frontière turque.

★ Dans le district de Amouda : au mois de juillet 1966, le sous-préfet le lieutenant Ramadan Obeid annonça aux habitants des villages suivants : Sorka, Gazalik, Mozan, Tobs, Hasida-Jor, Hasida-Jêr, Qaraqop, Simenk-Jor, Bab-Khair et Kurdo qu'ils devaient quitter chez eux et choisir l'une des régions sud du département de Hasaka pour y vivre. Or, ces régions sont désertiques et aucune plante n'y pousse à cause de leur sol salin. Ces villages entrent dans le plan de "Ceinture Arabe".

★ Dans le district de Derbasiyé : à la fin de septembre 1966 les autorités annonçaient à la famille Gueri, ayant passé 100 membres, qu'il lui restait seulement deux mois avant de devoir quitter la Syrie pour un pays voisin. Les Gueri possèdent des terres et des maisons à Derbasiyé et dans le village de Tel-Ilon. Leur chef Mohammed Salih Said vit avec les siens dans ce dernier village, qu'il avait lui-même mis en valeur.



★ Dans le district de Derbasiyé: les autorités demandaient aux habitants des villages situés près de la frontière syro-turque de se préparer à les abandonner à des Arabes et de présenter des demandes pour choisir d'autres terres au sud du Khabour et dans le Djebel Abdul-Aziz, régions désertiques.

★ Au mois d'octobre 1966 une "Commission de la redistribution des terres" se présentait dans les villages de Shor-Oriental et Shor-Occidental. Or, après la redistribution, seules 4 familles sur 35 reçurent des lots.

★ Une commission semblable confisqua la terre des quarante paysans habitant les villages kurdes de Guermisin, Fayej et Om-Izam, relevant du poste de police de Tel-Abrak, et la redonna à des paysans arabes de la tribu Al-Djoubour.

Ces informations peuvent être confirmées par les tribus arabes mêmes habitant en Djazireh ou y nomadisant: les Djoubour, Shammar, Bakkareh et Taï, notamment par leurs membres habitant les villages suivants: Sabhet-Mabrad, Houlwa, Brêr, Lazakeh, Tel al-Farass, Halloush, Djefêf et Aoul-Mikh, relevant du poste de police de Tel-Abrak. Ces villageois arabes ont en ef-

fet reçu l'ordre du gouvernement de se préparer à abandonner leurs villages pour prendre possession des villages kurdes situés près de la frontière syro-turque.

## **INSTITUTEURS KURDES ET LE MINISTERE**

---

Une trentaine d'instituteurs kurdes obtinrent leur diplôme de l'Ecole normale de Hasaka à la fin de l'année scolaire 1965-66, mais contrairement aux engagements du ministère de l'Instruction publique, ils ne furent pas désignés à des postes dans leur région d'origine, en Djazireh. Après des mois d'attente, ils durent accepter d'enseigner dans les écoles des départements de Homs et de Hama, sans recevoir pour autant les allocations de transfert en usage.

## **ARRESTATIONS ET TORTURE**

---

★ Le 1er juin 1966 on arrêtait Mohammed Hitto, villageois de Tel-Ahmar, sous-préfecture de Amouda, et Abdul Hadi Abdul Latif, travaillant à l'hôtel Al-Nasr à Quamishli, simplement pour avoir possédé un exemplaire de la revue littéraire "Cia" paraissant en kurde en Europe. Emmenés à la prison militaire de Mezzé, les deux hommes s'y trouvent encore sans procès, objet de sévices journaliers et interdits de recevoir toute visite.

**★ Le 21 août 1966, à la suite d'une rafle monstre, 170 Kurdes furent arrêtés et emmenés à la prison de Hasaka, suspects de collecter des fonds et de sympathiser avec le mouvement national kurde. On les battait et on les insultait tous les jours devant les prisonniers de droit commun. Après deux mois de ce régime, les autorités durent libérer la plupart d'entre eux, mais les autres crouissent encore dans cette prison, sans aucun procès, à savoir : MM. Daham Miro, Jamil Hajo, Sabghat Fathulla, Saïd Sheikmous Hesso, Salih Shoësh, Mustafa Mohammed Beg Jamil Pacha, Kenaan Aguid, Abdul Fattah Karim, Abdul Aziz Hesso.**

A deux reprises, en avril puis le 25.12.66, le premier ministre syrien, le Dr. Yusuf Zuain, refusait de recevoir une délégation kurde venue demander justice au Gouvernement.

\* \* \*

Telle est la situation tragique du peuple kurde en Syrie. Ces Kurdes sont sans défense, ils ne peuvent prendre les armes pour se défendre contre une telle barbarie, comme le font ceux du Kurdistan iraquien. Ils n'ont pas d'armes et s'ils en faisaient usage, ils risqueraient d'être purement et simplement massacrés.

**OUI A LA REFORME AGRAIRE  
EN SYRIE!!**

\*

**NON A LA SPOLIATION DE LA  
PAYSANNERIE KURDE SOUS  
PRETEXTE DE REFORME AGRAIRE !**

\*

**OUI AUX ASPIRATIONS, AU PROGRES  
ET A LA PROSPERITE DU PEUPLE  
ARABE !**

\*

**NON AU CHAUVINISME ARABE !**

\*

**NON AU TRANSFERT COLLECTIF DE  
LA POPULATION KURDE DE SYRIE !**

\*

**NON AUX PLANS POUR LE GENOCIDE  
DU PEUPLE KURDE EN SYRIE !**

\*

**LA TERRE DES PAYSANS, A CEUX  
QUI L'ONT CULTIVEE, QU'ILS SOIENT  
KURDES OU ARABES !**

Janvier 1968

# **DOCUMENTS**

**Annexe I :** Les faits suivants sont extraits d'un rapport officiel syrien intitulé : "Rapport sur le plan d'établissement de fermes d'Etat dans la province de Hasaka (Djazireh). Ce rapport a été élaboré par l'Office Paysan Régional et publié dans le journal "Al-Mounadel" (Le Militant) No. 11, p. 12, 13 de mi-décembre 1966. Ce journal est un organe officiel édité par l'Office de publications et de publicité de la Direction Nationale du Parti Socialiste Arabe Baas. Les chiffres figurant dans ce rapport sont faux, en ce qui concerne la population kurde, mais sous la phraséologie apparemment scientifique du "Socialisme Arabe", l'intention, la volonté perverse de détruire la communauté nationale kurde fait plus que transparaître.

## **RAPPORT SUR LE PLANS D'ETABLISSEMENTS DE FERMES D'ETAT DANS LA PROVINCE DE HASAKA**

---

**"Les dangers qui menacent et continuent de menacer notre peuple arabe dans l'Iraq du Nord, et qui sont fomentés par l'impérialisme, ont commencé à nous menacer dans la province de Hasaka. Les précédents gouvernements négligèrent de prendre ce problème en considération mais aujourd'hui il faut lui apporter une solution nette et radicale. (...).**

**Du 23 au 29 Novembre 1966, le Camarade Naïm Djouma visita à la demande de l'Of-**

**fice Paysan Régional du Parti la province de Hasaka afin d'étudier avec les responsables provinciaux le rapport présenté à la Direction Nationale par la Direction Régionale de Djazireh et intitulé : "Directives générales pour la mise en application du plan d'établissement de fermes d'Etat dans la province de Hasaka." Après discussion de ce rapport avec le Camarade Gouverneur (Mouhafiz) de Hasaka, on parvint à la conclusion qu'il était nécessaire pour l'année agricole 66-67 que l'Etat exploite lui-même les Terres Confisquées et les Terres d'Etat, mais que la Direction Nationale devait étudier le problème et mettre au point les bases scientifiques nécessaires à une exploitation profitable. (...).**

**La superficie de la portion de la "Ceinture" que nous étudions est de 3.001.911 dunams. Elle s'étend de Malikiye à la frontière syro-iraquienne au Nord-Est jusqu'aux limites des provinces de Hasaka et de Rakka, entre les villages de Tel-Kalia et de Rajan. Elle est large de 10 km. (...).**

**Les éléments non-arabes, principalement les kurdes en provenance de la Turquie et de l'Iraq, avaient jadis immigré dans cette région, suivant les plans impérialistes qui visaient à la création d'un second Israël sur notre terre arabe par l'union des Kurdes de Syrie, d'Iraq et de Turquie. Ce plan est fomenté par l'impérialisme et encouragé et soutenu par l'impérialisme. (...).**

**La progression des Kurdes favorisée par des dissensions tribales, obligea les tribus des Bakkarah, des Shammar, des Tay, des Harb et d'autres encore à transhumer vers le Sud avec leurs troupeaux et les Kurdes occupèrent et colonisèrent cette région fertile à laquelle ils sont totalement étrangers. (...).**

**“Des 3.000.911 dunams des terres de la “Ceinture” du Djazireh, 901.524 sont des terres “Baal”\* confisquées\*\* et 16.490 dunams sont des terres irriguées confisquées. Les Terres de l'Etat (Domaine Public) dans la Ceinture représentent 204.325 dunams, principalement “Baal”.**

**En raison de la présence du féodalisme dans cette région et à cause de l'existence d'éléments non-arabes, principalement des Kurdes qui sont déterminés à établir leur foyer national sur notre frontière Nord, aidés en cela par l'impérialisme et parce que les régions limitrophes en Turquie et en Iraq sont également peuplées par des Kurdes, et en raison du nombre de complots, de conspirations et de l'espionnage menés à notre encontre dans ces régions frontalières, il est de la plus grande urgence de prendre les mesures nécessaires afin de sauver la cause de l'Arabisme dans cette région. (...).**

---

\* Les terres “Baal” sont des terres dont la seule irrigation est celle de l'eau de pluie.

\*\* Terres confisquées aux paysans et propriétaires par les Autorités.



**On peut affirmer que si les choses demeurent ce qu'elles sont, l'immigration kurde dans la région se développera et qu'elle mettra en danger notre frontière et notre nation, vu l'importance agricole et industrielle de notre région et plus précisément après qu'on y ait découvert du pétrole.**

**Les mesures suivantes ont été prises par les Autorités et le Parti en vue de l'exploitation de la Ceinture par l'Etat :**

**1. — Le Camarade Gouverneur de l'Hasaka a lancé un ultimatum à la population rurale, fermiers et propriétaires leur interdisant d'exploiter les terres confisquées. Après cet ultimatum, nous avons commencé les opérations de labourage et d'ensemencement.**

**2. — L'Office de Confiscation des terres a commencé de dresser les cartes des terres confisquées.**

**3. — L'Office de la Réforme agraire a commencé à prendre les mesures nécessaires afin de mener à bien le transfert de 4.000 familles de la Ceinture vers d'autres régions. Il est souhaitable que cette opération soit menée sans difficultés. Mais par ailleurs, demeurent à l'intérieur de la Ceinture environ 25.000 personnes qui sont enregistrées par l'Administration en tant qu'étrangers.\*\*\* Le Parti et les Autorités**

---

\*\*\* Les "étrangers" sont des Kurdes qui furent dans cette région, déchus de la nationalité syrienne après le recensement de 1962.

de la province de Hasaka sont d'avis qu'il doit être interdit à ces étrangers d'habiter dans la zone frontalière. Le meilleur moyen d'y parvenir est de les harceler et de les tourmenter et de les réduire au chômage de telle sorte que dans les cinq prochaines années ils émigrent petit à petit vers d'autres pays. Si cela s'avérait nécessaire, nous devrions faire usage de la force contre eux.

4. — Le Parti et l'Office Paysan essayent d'embaucher de jeunes éléments arabes parmi ceux qui croient à l'Arabisme et au nationalisme arabe, pour qu'ils travaillent en capacité de travailleurs armés dans la Ceinture et y protègent les cultures.

5. — La Direction du Parti dans le Djazirah a demandé à un certain nombre de camarades parmi les plus capables de tenir des assemblées populaires dans les villages kurdes des régions frontalières afin d'éclairer ces populations sur les dangers de l'imperialisme et ainsi préparer la voie pour l'application du plan. (...).

Nous pensons que les bénéfices de l'exploitation de la Ceinture devraient être utilisés pour améliorer le plan et réaliser ses objectifs.

Nous soulignons la difficulté de défendre les fermes par des gardes armés alors que les terres confisquées ainsi que celles appartenant au Domaine public sont dispersées parmi celles qui sont encore propriété privée. Dans la région de Ras-al-Ain par

exemple on trouve 181 villages dont 66 sont confisqués et 14 propriété d'Etat. (...). Dans le district de Quamishli, il y a 134 villages dont 71 sont confisqués et 22 propriété de l'Etat. (...). Dans la région de Malikiya il y a 182 villages dont 105 sont confisqués et 30 propriété de l'Etat. Le nombre global des villages confisqués dans cette région est de 319 et celui de ceux qui sont propriété de l'Etat 66 : le chiffre total est de 385 villages. Leur exploitation si les conditions actuelles devaient se prolonger, conduiraient à de grandes difficultés dans le futur. C'est pourquoi nous proposons :

1. — Que le Gouvernement promulgue un nouveau décret-loi déclarant tous les villages de la région propriété de l'Etat. L'Etat devrait avoir le droit de les exploiter de la façon qui lui semblerait la plus efficace. (...)
2. — Qu'un plan scientifique et concret pour l'exploitation future de toute la région soit élaboré.
3. — Les objectifs de ce plan seraient : (cette partie du rapport est uniquement technique).
4. — Que la composition ethnique de la population soit modifiée par le transfert et l'exil des éléments non arabes.
5. — Qu'on construise des villages modèles pour les immigrants installés par l'Etat, dans toutes les régions où la population originelle a été transférée. (...).

**Nous demandons pour 1.— 2.— 3.— (ces trois propositions sont purement techniques et pour 4. — que le Haut-Commandement de l'Armée ordonne à la Brigade des frontières de cette région, d'aider les autorités régionales chaque fois que cela sera nécessaire. Nous nous devons d'ajouter toutefois que jusqu'ici le Commandant de cette Brigade a satisfait toutes nos demandes. (...).**

**(...) Eternité à la Mission de notre Parti !  
Signé: Le Président de l'Office Paysan  
(du Baas).**

**Annexe II :** Ce qui suit est extrait d'un "Rapport spécial sur la région d'Afrin" rédigé par l'Office de la Réforme agraire, Section d'Alep." Le District d'Afrin est le Kurd-Dagh, dont Afrin est le centre administratif. Le rapport est plus modéré et moins systématiquement anti-kurde que celui dont il est fait mention plus haut sur le Djazireh, mais néanmoins l'accent est mis sur la nécessité d'arabiser la population kurde de la région au moyen de la réforme agraire et par l'éducation :

## **RAPPORT SPECIAL SUR LA REGION D'AFRIN**

---

**"Du 10 au 13 Juillet 1966, le Chef de l'Office de Redistribution des terres, le Directeur de la Section d'Alep de l'Office de la Réforme agraire et le Responsable de la Con-**

fiscation des terres à Alep, visitèrent la région d'Afrin. Le but de cette visite était l'étude de la situation sociale et agraire des villages de la région qui sont soumis aux clauses de l'Acte de Réforme Agraire. (...) (...) Cette région qui était jadis dénommée Kurd-Dagh (la Montagne des Kurdes) est montagnaise, continue au territoire turc au Nord et à la région annexée d'Iskenderun (Alexandrette) à l'Ouest. (...). Les terres confisquées sont concentrées dans la région de Gindres. (...).

Elles ne représentent pas plus de 10% de la superficie totale. (...) 80% des terres cultivées sont constituées par de petites exploitations appartenant à des paysans qui sont profondément attachés à leur terre. C'est pourquoi il ne nous semble pas possible de résoudre ce problème national par la réforme agraire. (...).

La grande majorité de la population est kurde. (...) Ils ne parlent pas du tout l'arabe. (...) Quelques familles arabes vivent parmi eux principalement à Gindres mais elles parlent kurde. Nous avons vu quelques enfants qui parlaient arabe mais c'est parce qu'ils l'avaient appris à l'école. (...) Il n'existe pas de haine entre les Arabes et les Kurdes. Le caractère de ces gens est bon et pacifique. (...). Cette population qui vit depuis plus de quatre siècles dans cette région n'a pas eu l'occasion de se fondre dans le creuset arabe mais ce n'est pas du

à mauvaise volonté de sa part. Nous avons la responsabilité de faire progresser ces kurdes et de les intégrer à notre société. (...) La région est calme, probablement la plus calme de la province d'Alep. Il se peut que l'Administration et les Forces de Sécurité ne soient pas d'accord avec nous, en raison de l'activité du Parti démocrate kurde. Nous avons reconnu l'existence de cette activité, mais elle ne constitue pas un danger comme dans le Djazireh. Elle est surtout le fait des intellectuels et des fils instruits des classes possédantes. Leur activité et celle des quelques communistes ne semble pas avoir eu d'influence sur la population. (..); c'est pourquoi ce serait une erreur de tenter de faire une percée politique dans cette région sans avoir au préalable donné au simple citoyen l'opportunité de devenir un citoyen arabisé ordinaire. Ceci ne représente pas un objectif inaccessible, à condition que l'Etat applique le plan qui convienne. S'il existe dans cette région un certain nombre de séparatistes, d'ennemis du nationalisme arabe, nous ne devons pas croire que l'ensemble de la population partage leurs convictions. C'est ce que redoutent les Services de Sécurité. Nous devrions donc tenter de transformer cette société, qui, telle qu'elle existe actuellement représente un terrain favorable à l'éclosion d'activités subversives, en une société qui rejetterait le poison des éléments subversifs.

**Par exemple l'implantation dans un village de familles paysannes arabes favoriserait précisément le développement d'activités subversives. Nous connaissons le cas du village de Mohamadiya où l'on implanta cinq familles arabes. Cette mesure ne fut pas heureuse car ces familles arabes jouissaient d'une mauvaise réputation et plusieurs de leurs membres avaient été condamnés pour vol et venaient de purger une peine de prison. Elle provoqua un malaise et donna lieu à des rumeurs d'autant plus que des centaines de paysans kurdes ne possédant aucune terre, vivent dans les environs immédiats du village.**

**Nous n'affirmons pas qu'on doive renoncer à l'implantation arabe mais elle doit faire l'objet d'une étude sérieuse et les Arabes implantés doivent être d'origine paysanne.**

Signé :

**Abdullah Shamseddine Issa**

*Chef du Bureau de Confiscation des Terres,  
Alep*

**Abdul Razzak Al-Hassan**

*Chef du Bureau de la Réforme Agraire*

**Adnan Sabri**

*Chef du Bureau de la Redistribution des  
terres au Ministère*

(Ce rapport contient un autre rapport spécial sur la région de Gindres où l'on est en train d'édifier des "Fermes d'Etat" sur les terres des paysans kurdes.)

### Annexe III :

#### DANS LA PRESSE MONDIALE

---

LA TRIBUNE DE GENEVE du 20-21 Mai, 1967, écrit :

**“De source généralement bien informée, on dénonce des sévices du gouvernement de Damas qui se sont traduits par l’interdiction du Parti démocrate kurde de Syrie, des rafles dans les villages et des persécutions dans le domaine scolaire et linguistique. Ces sources reprochent également au gouvernement d’avoir ordonné un recensement tendancieux dans la province de Djezireh, à la suite duquel la moitié de la population kurde, considérée comme non indigène, aurait été privée de l’indispensable carte d’identité. On stigmatise également un plan de déplacement massif de la population mis en oeuvre dans 332 villages kurdes (...) De fait, cette politique de déplacement de la population n’est pas nouvelle et a été appliquée dans la plupart des pays à fort peuplement kurde pour en briser la cohésion (...)”.**

YENI GAZETE, journal turc, du 10 mai 1967, écrit :

**“Il n’y a pas de jour que quelques Kurdes de Djezireh ne soient arrêtés et envoyés dans les prisons de Deir-ez-Zor, de Damas**



et d'Alep, et leurs biens confisqués. La population kurde de Djezireh fuit les sévices conjugués de la police et de l'armée syrienne, et cherche refuge en Turquie et au Liban. A la suite de ces événements, nous nous sommes adressés aux Ministères de l'intérieur et des affaires étrangères. On nous a répondu que les deux ministères suivaient attentivement les événements de Syrie”.

YENI GAZETE du 11 Mai 1967, sous le titre “Déportation de la population kurde en Syrie”, écrit :

“Le gouvernement syrien continue ses efforts en vue d'arabiser Djezireh. Les Autorités turques, devant la détresse de la population kurde en Syrie, ont donné l'ordre de nettoyer le territoire frontalier miné, afin de faciliter le passage en Turquie des réfugiés kurdes.

D'après les milieux officiels turcs, le but poursuivi par le gouvernement de Damas, est d'expulser les Kurdes de leur territoire séculaire et de les remplacer par des Arabes afin d'y créer une majorité arabe. Le gouvernement syrien a saisi tout le long de la frontière turco-syrienne une bande de territoire long de plusieurs centaines de kilomètres et de 10 kilomètres de profondeur, qu'il dénomme “Ceinture arabe”. Le principal but du gouvernement syrien est d'ara-

biser la région kurde de Djezireh et de séparer les Kurdes de Syrie de leurs frères de race vivant en Turquie et en Irak. Il est interdit aux Kurdes de Syrie actuellement de posséder des terres, de fréquenter des écoles et de devenir fonctionnaire”.

Le même journal turc YENI GAZETE du 14 mai 1967, écrit :

“Les sévices policiers et les décisions des tribunaux militaires ont crée une atmosphère de terreur et d’angoisse dans cette région (...) La population kurde a commencé de se procurer des armes pour se défendre. En 15 jours 80 personnalités kurdes ont été arrêtées (...)”

LE MONDE, Paris, du 12 Décembre 1967, dans un éditorial intitulé “La ‘coopération’ franco-syrienne”, à l’occasion de la visite en France du Dr. Y. Zuain, premier ministre de Syrie, écrit :

“(…) La manifestation d’“amitié” avec la France gaulliste servira sans doute aux dirigeants damascènes à revaloriser leur régime aux yeux du peuple syrien, dont l’admiration pour le chef de l’Etat français n’est pas douteuse. En effet, depuis leur prise du pouvoir, à la suite d’un coup d’Etat en février 1966, les “progressistes” du Baas n’ont pas réussi à asseoir leur gouvernement sur des bases véritablement popu-

lares. "Les ouvriers et les paysans", qu'ils estiment représenter, ne paraissent pas leur faire confiance, non plus d'ailleurs que la petite bourgeoisie des villes, qui leur a témoigné à maintes reprises une antipathie marquée. Un panarabisme fortement teinté de chauvinisme leur a valu également l'hostilité des Kurdes, dont plus de cent mille ont été arbitrairement privés de leur nationalité. L'"arabisation" de la Djezireh est allée de pair avec celle des écoles privées, qui ont été virtuellement nationalisées. Face à l'opposition de la plupart des formations politiques, mises hors la loi, la faction "radicale" du Baas se maintient au pouvoir grâce essentiellement à une armée qu'elle a copieusement purgée".

Le EVENING STANDARD, Londres, du 14 Décembre 1967, sous la signature de lord Kilbracken, écrit :

**"Reports reaching London from Kurdish sources in Syria tell of widespread unrest, with outbreaks of armed violence in the predominantly Kurdish regions adjoining the Turkish border.**

**"The troubles have arisen from the Syrian government's policy of diluting Kurdish influence in the North by attempting to enforce massive transfers of population, which would touch the lives of some 240,000 Kurds and Arabs.**

**This has been coupled with stringent oppressive measures against Kurdish schools, use of the Kurdish language, and Kurdish traditions and culture. The Kurdish Democratic Party has been proscribed (...). The Kurds number almost half-a-million, or some 80% of the population in the border regions involved. Over half are in the province of Hasaka, which adjoins both Turkey and Iraq. It is of special importance because it is oil bearing (...)"**



